

Téléphone 112.41

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, rue Bailleul. — Téléph. 113.23

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages. solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 49, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association des Abonnés au Téléphone a pour but l'amélioration des services téléphoniques, télégraphiques et postaux.

En ce qui concerne spécialement le téléphone, l'Association s'est donné comme principale mission d'étudier de très près les causes du mal ainsi que les remèdes qu'il était possible d'y apporter.

En conséquence, l'Association se propose d'obtenir notamment :

1^o Suppression dans le contrat d'abonnement de toutes les clauses draconiennes qui constituent au profit de l'Administration et aux dépens des abonnés des privilèges intolérables ;

2^o Obligation pour l'Administration d'avoir pour ses clients les Abonnés plus de déférence et de répondre à leurs doléances ;

3^o Réduction, pour les réseaux des grandes villes, du prix de l'abonnement (avec maximum de 400 fr.) par la substitution au tarif forfaitaire actuel, soit du tarif forfaitaire *gradué*, soit du système des conversations taxées, pour mettre le téléphone à la portée de tous ;

4^o Réorganisation du personnel suivant des méthodes industrielles. — Une personnalité compétente, tant au point de vue technique que commercial, chargée de la direction générale des services. — Le personnel, avant d'être admis dans les services, soumis au préalable à des épreuves téléphoniques.

5^o Constitution d'un nouveau matériel en rapport avec l'accroissement du nombre des Abonnés et avec les progrès considérables de l'industrie téléphonique à l'étranger.

Accessoirement l'Association se met à la disposition de ses membres pour leur fournir les renseignements dont ils auraient besoin et pour transmettre et appuyer leurs réclamations.

AVIS IMPORTANT

Les cotisations ne doivent, sous aucun prétexte, être remises aux inspecteurs. Les quittances sont présentées directement par l'Association.

SOMMAIRE

	Pages.
Lettre de M. de Montebello à M. Bérard.	3
Autour de notre enquête	5
Une protestation des employés des P. T. T.	7
Echos de partout	8
A travers la Presse	10
Tribune des Abonnés	12
Rapport de M. Webb (suite).	15

LETTRE

DE

M. de Montebello

à M. Bérard.

Nous croyons devoir donner communication à nos adhérents de la lettre suivante que M. de Montebello a adressée, au nom de l'Association des Abonnés au Téléphone, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones :

« La Bruyère, par Montendre (Ch.-Inf.),
le 7 août 1905.

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux
Postes, Télégraphes et Téléphones,
Paris.

« Lors du dernier entretien que nous avons eu,
« M. Max-Vincent et moi, l'honneur d'avoir avec
« vous, vous avez bien voulu, en nous assurant
« que tous les efforts de votre administration ten-
« daient à une prompte amélioration du déplora-
« ble service téléphonique actuel, nous demander
« de vous fournir, au nom de l'Association des
« Abonnés au Téléphone, un résumé de ses prin-
« cipaux desiderata.

« Des circonstances me retenant depuis quelque
« temps loin de Paris, j'ai l'honneur de vous en
« donner la communication succincte suivante :

« 1° — Dans le règlement constituant le contrat
« d'abonnement :

« — Suppression de l'art. 50, qui soustrait l'Etat
« à toute responsabilité à raison de la correspon-
« dance privée par voie téléphonique et des er-
« reurs ou omissions qui pourraient se produire
« dans la rédaction, la disposition des listes an-
« nuelles, des bulletins périodiques remis aux
« abonnés ;

« — Suppression de l'art. 51, qui donne le droit

« à l'Etat de suspendre, suivant son bon plaisir,
« la correspondance téléphonique sur une, plu-
« sieurs ou toutes les lignes du réseau ;

« — Suppression de l'art. 52, qui donne le droit
« à l'Etat de suspendre les communications dans
« le cas où un abonné aurait prononcé des paroles
« blessantes ou injurieuses à l'égard du personnel
« du téléphone.

« 2° — Que le prix de l'abonnement soit modifié
« pour les réseaux des grandes villes par la subs-
« titution au tarif forfaitaire actuel, soit du tarif
« forfaitaire *gradué*, soit du système des conver-
« sations taxées, pour mettre le téléphone à la
« portée de tous.

« 3° — Que le personnel soit réorganisé et qu'il
« soit procédé à son recrutement suivant des mé-
« thodes industrielles, c'est-à-dire que la direction
« générale des services soit donnée à une person-
« nalité absolument compétente, tant au point de
« vue technique qu'au point de vue commercial ;
« et que les ingénieurs téléphonistes aussi bien
« que le petit personnel reçoivent une instruction
« professionnelle et soient soumis, avant d'être
« admis dans les services, à des épreuves télépho-
« niques.

« 4° — Qu'un nouveau matériel soit établi, en
« rapport avec l'accroissement du nombre des
« abonnés et les progrès considérables réalisés à
« l'étranger par la téléphonie (par l'établissement
« de la *Batterie Centrale*).

« 5° — Que la commission d'enquête constituée
« récemment par le Sous-Secrétaire d'Etat soit
« établie sur des bases plus larges, et comprenne
« outre les représentants de l'administration, des
« représentants du Parlement, des représentants
« des abonnés et des personnalités techniques.

« Du reste, j'ai appris par les journaux que M.
« Astier, président de la commission parlemen-
« taire du commerce et de l'industrie, vous avait,
« récemment, assisté de M. Marcel Sembat, prési-
« dent de la commission parlementaire des postes,
« télégraphes et téléphones, présenté les mêmes
« desiderata au nom de la commission parlemen-
« taire du commerce et de l'industrie.

« M. Astier, ayant été, au préalable, dûment
« documenté par nous, je n'ai donc pu qu'être très
« heureux de voir la commission parlementaire
« appuyer, auprès de vous, de sa haute autorité,
« les revendications de notre Association.

« Vous auriez reconnu, dans votre réponse, que
« les difficultés que le public éprouve et dont il se
« plaint à juste titre, sont principalement dues
« aux imperfections de l'ancien outillage, qui a
« cessé d'être à la hauteur des besoins et des pro-
« grès nouveaux.

« Vous auriez, en principe, admis :

« 1° Le système de la *Batterie Centrale* pour
« l'appel et pour le signal de fin de conversation ;

« et, comme conséquence de cette réforme, la
« transformation des postes d'abonnés ;

« 2° L'application, à titre définitif, du mode d'ex-
« ploitation par le départ avec clefs de conversa-
« tion, déjà pratiqué à Paris à titre d'essai, et qui
« doit permettre une meilleure utilisation des li-
« gnes établies entre bureaux centraux ;

« 3° L'adaptation aux nouveaux appareils des
« derniers perfectionnements en usage en Améri-
« que et notamment la généralisation de l'emploi
« des signaux lumineux.

« Vous auriez été également d'avis de faire des
« essais en vue de l'emploi de la Batterie Centrale
« complète, permettant la suppression des piles
« de microphones chez abonnés.

« Vous auriez admis le principe l'emploi d'un
« compteur de conversation qu'il y aurait lieu de
« mettre au concours. Cette réforme rendrait pos-
« sible l'établissement du système de tarif à con-
« versation taxée.

« Enfin, vous seriez décidé à pourvoir aux
« moyens d'assurer au service téléphonique la
« présence permanente d'un personnel jeune, ac-
« tif, et réunissant toutes les conditions physiques
« nécessaires pour faciliter une exécution rapide
« et sûre du service.

« Nous serions très heureux de recevoir directe-
« ment de vous la confirmation de ces assurances,
« afin de donner, en attendant leur réalisation,
« une légitime satisfaction aux réclamations et
« plaintes multiples de nos adhérents. Beaucoup
« d'entre eux préconisent une grève générale des
« abonnés ou menacent de se désabonner si un tel
« état de choses, si préjudiciable à leurs intérêts,
« devait durer plus longtemps.

« D'ailleurs, je serais obligé moi-même, pour
« répondre au sentiment du public, de rendre l'ad-
« ministration supérieure responsable d'une si-
« tuation qui ne peut se prolonger.

« Je vous serais donc, Monsieur le Sous-Secré-
« taire, reconnaissant de vouloir bien, en sériant
« nos desiderata (exposés plus haut), devenus
« aussi ceux de la commission parlementaire du
« commerce et de l'industrie, nous indiquer :

« 1° Quels seraient ceux d'entre eux qui, en
« étant simplement d'ordre administratif, pour-
« raient immédiatement recevoir de la part de vo-
« tre administration satisfaction ;

« 2° Quelles seraient également ses intentions
« au sujet des autres et dans quels délais ces di-
« verses réformes pourraient être réalisées.

« Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur
« le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma
« haute considération.

« Le Président de l'Association des Abonnés
« au Téléphone,

« Signé : DE MONTEBELLO. »

« P.-S. — Je dois faire aussi remarquer que les
« mêmes vœux ci-dessus énoncés concernant la
« réforme téléphonique ont été également votés
« à l'unanimité, et sur ma proposition, par le
« groupe XII du Congrès du commerce, dans sa
« séance du 22 juin 1905. »

Et voici, à la date du 31 août, la réponse, bien
digne de l'Administration des Postes, Télégraphes
et Téléphones, que M. de Montebello a reçue :

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT
des Postes et des Télégraphes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET

Paris, le 31 août 1905.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vo-
tre lettre (1), par laquelle vous me faites connai-
tre les principaux desiderata de l'Association des
Abonnés au Téléphone.

Je fais examiner dans quelle mesure il sera pos-
sible de modifier le régime actuel des abon-
nements au téléphone.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et
des Télégraphes (2) :

Le Chef du Cabinet,

Signé : JOUHANNAUD.

Mais, en attendant que M. le Sous-Secrétaire
d'Etat veuille bien nous faire savoir dans quelle
mesure il lui sera possible de modifier le régime
actuel des abonnements au téléphone, ce qui est
tout à fait amusant aux yeux des techniciens, c'est
la prétention qu'a son administration de mettre à
l'essai la Batterie Centrale pour la conversation
des abonnés.

Cette sainte routine ne peut donc se décider à
jeter par dessus bord toutes ces piles encombran-
tes, dispendieuses et mal entretenues qui déshono-
rent notre réseau téléphonique français.

L'administration, déclare pompeusement M.
Bérard, veut faire des essais ; mais qu'elle aille
donc voir ce qui se passe ailleurs, et si elle n'est
ni sourde, ni aveugle, elle entendra et verra tout
ce que ses timides essais faits à grands frais et sur-
tout avec une sainte lenteur, pourront lui démon-
trer.

La commission (cette fameuse commission !)
qui a décrété cette hérésie de mettre à l'essai la
« Batterie Centrale » pour la conversation, est
aussi ridicule qu'une commission d'ingénieurs qui

(1) L'écrivain a bien soin de ne pas indiquer la date de la
lettre de M. de Montebello, 7 août, soit 24 jours pour un
simple accusé de réception.

(2) Et des Téléphones ?

décréterait qu'il y a lieu de mettre à l'essai les machines à vapeur pour se rendre compte si réellement la vapeur peut servir de force motrice.

Pourquoi, tant qu'elle y était, la commission n'a-t-elle pas décrété de mettre à l'essai les lampes électriques servant de signaux lumineux, afin de s'assurer si réellement le courant électrique pourrait servir à éclairer les lampes ?

Il est donc fort à craindre, grâce à cette illustre commission, que les réformes tant attendues se limiteront à de timides essais et à l'adoption de *demi-mesures* qui ne mèneront à rien, qui seront la mode d'avant-hier et qu'il faudra à grands frais modifier radicalement un jour.....



UN PREMIER ESSAI DE « BATTERIE CENTRALE »

AUTOUR DE NOTRE ENQUÊTE

La réponse des téléphonistes à leurs chefs. — Des documents, des chiffres. — Un article du "Journal des Postes". — Une protestation.

En réponse à l'« autre son de cloche » qui terminait notre enquête sur le petit personnel des téléphones, le groupe de téléphonistes, dont nous publions dans notre dernier numéro une lettre spirituelle, nous écrit pour rectifier certaines assertions des chefs de bureau.

Laissons donc la parole à ces demoiselles :

Monsieur de Montebello, merci de la permission. Le « Groupe des téléphonistes » en usera. Ce sont,

nous vous avertissons, des enfants terribles qui ne demandent que Justice et Vérité. Toujours elles les approuveront.

Soyez convaincu qu'elles suivent avec un vif intérêt vos grands travaux. Leur plus grand désir administratif est la réussite complète de vos justes revendications.. Améliorer le sort de l'abonné sera, nous l'espérons, améliorer celui de l'employée. Nous « potassons » un bon système téléphonique.

Nous avouons franchement, au sujet de votre enquête, préférer « l'autre son de cloche » : il était plus juste.

Nos chefs directs, nous le garantissons, ne sont pas si embarrassés. Une réclamation ? L'employée est coupable. Ils affirment ne jamais savoir à qui incombe la faute ; mais ils sévissent.

Rectifions au sujet des punitions. Elles varient de 1 heure à 6 h. 1/2 de travail. Des dimanches, de 7 heures à midi 1/4, ou de midi à 6 h. 1/2, sont octroyés pour des retards, des réponses un peu vives ou pour des communications taxées et passées à des abonnés qui n'ont pas droit.

Nous reconnaissons avec bonheur que nos grands chefs deviennent un peu plus indulgents ; les punitions sont moins fréquentes. Nous leur en sommes infiniment reconnaissantes, et les assurons que nous ferons tout notre possible pour les satisfaire. Nous les remercions sincèrement de leur bonté. Merci à M. Archdeacon, qui nous a indiqué à qui devait aller notre gratitude.

Le choix du personnel ? Que la téléphoniste soit « pistonnée » par un sénateur, député, etc., ou par son chef de bureau, ce sera, à notre humble avis, tomber de Charybde en Scylla.

Les absences ? Il est très juste que notre service est dur ; avec justice nos chefs le font remarquer : ils savent très bien qu'il nous est souvent demandé plus que nous ne pouvons donner.

Le surmenage, la fatigue, l'énervement ont vite raison de nous, et nous ne nous reposons pas chaque fois que nous sommes malades.

Toute employée qui manque un mois perd 25 fr. d'indemnité de repas, voit son avancement reculé et rend un mois de profits. Les maladies ne nous épargnent pas.

L'examen ? Nos chefs se plaignent que nous sommes trop instruites, et leur dédain pour les « brevets supérieurs » n'a d'égal que... le silence obstiné des feuilles féministes. Ah ! bah ! Mesdames ! qu'attendez-vous pour défendre les droits de la femme qui s'instruit, qui travaille ? Que deviennent-elles, vos belles théories, vos belles phrases ? Hélas ! notre cause est donc si mauvaise que vous ne tentiez pas de la plaider ?

Molière demandait à la femme de « connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausses ». Moins exigeants, nos chefs ne nous demandent que de savoir

signer ! Vive le progrès ! Mais, pourquoi signer ? Faire une croix suffirait !

La nécessité fait des téléphonistes : l'instruction « bien comprise » fait toujours des conscientes et des fières, qui, n'aimant pas les observations, font presque l'impossible pour n'en pas mériter. Ce devrait donc être une garantie pour nos chefs. Etrange ! c'est le plus grand grief à notre actif.

Une école s'impose. Nous demandons M^{me} S.-B. pour la diction. « Allo ! Allo ! » dit par une « voix d'or ! » L'abonné, subjugué, n'osera pas réclamer..... même sa communication.

Pour nous habituer aux « écarts de langage », M^{lle} S... appellera toutes les élèves de jolis « noms d'oiseaux ». En prenant un poste, elles n'y feront plus attention. Alors nous serons moins nerveuses, et quand l'abonné emploiera certains qualificatifs..., nous nous persuaderons qu'il s'adresse à l'appareil, et afin de ne pas passer pour des « intellectuelles », nous dirons encore : merci !

Comme nous serons gentilles !!!

Quant au « piston », c'est réellement vrai : mais vos efforts n'arriveront pas à ébranler cet édifice aussi vieux que le monde. Sapez, mais il résistera. C'est inouï, incroyable, injuste ! et, pour consolation, on prétend que c'est partout pareil, et que c'est humain.

C'est bien beau pour les « pistonnées », mais pour les autres ?

Cette fois, nous avouons être entre l'enclume et le marteau : que l'enclume, « l'Administration », ne nous serre pas trop et que le marteau, la Ligue des Abonnés, ne nous écrase pas !

*
* *

D'autre part, une personne qui se dit bien informée nous communique des notes précises et intéressantes sur la situation du personnel des téléphones. Nous les reproduisons ci-dessous à titre de documents, de nature à compléter ceux que nous avons produits au cours de notre enquête.

Il est alloué à chaque employée, à titre d'indemnité de repas, une somme annuelle de 300 fr., ce qui fait, en déduisant les dimanches et jours fériés, 1 franc par journée de travail.

Pour toute absence, quelle que soit sa cause (congés réguliers, de maladie, de maternité, etc.), l'indemnité est retenue : il n'est fait exception que pour les accidents survenus dans le service.

D'autre part, dans les séances de deux vacations, toute employée qui était présente à la séance du matin (de 7 heures à midi), et qui est absente à celle du soir (de 7 heures à 9 heures), est privée de son indemnité.

Il manque toujours beaucoup de personnel, malade par suite du surmenage ; alors les jeunes filles, au lieu d'avoir 120 abonnés à servir, en ont 180.

Fournitures.

Chaque bureau a droit, suivant son importance, à une certaine quantité de fournitures, telles que : registres, crayons, plumes, papier, etc. Or, au bureau B, il n'est jamais rien donné de tous ces objets au personnel, qui l'achète de ses deniers. On ne peut pas dire que ces fournitures passent au bleu, puisque personne n'en voit la couleur ! Mais alors, à quel usage les emploie-t-on ???

Travail.

Dans la plupart des bureaux de Paris, et notamment au bureau B, chaque employée est chargée de desservir 120 abonnés. Non seulement ce nombre est trop élevé de moitié, mais encore elle n'a à sa disposition qu'un nombre de lignes auxiliaires tout au plus suffisant pour en desservir une vingtaine. Par exemple, pour une section de 10 groupes de 120 chacun (ce qui fait 1.200 abonnés), il n'y a qu'une dizaine de lignes auxiliaires de chaque bureau, alors que pour la même direction il y a parfois 50 demandes. Comme satisfaction ne peut être donnée à tous qu'après un assez long temps, beaucoup se plaignent. Ces réclamations retombent toujours sur les employées, et même sur la surveillante, qui n'en peut mais.

Et les chefs, direz-vous, que font-ils ? Ils cachent le défaut de la cuirasse et agissent en despotes.

Toutes les autorités, ministres en tête, exigent d'être servis les premiers. Ensuite viennent les journalistes recommandés spécialement (et pour cause !), et enfin le public qui malmène le personnel, mais qui — pour son excuse — ignore la situation qui lui est faite.

*
* *

L'Action publie une lettre de protestation d'une téléphoniste, qui signale des faits concordant en tout point avec les documents produits dans notre enquête. On verra que nous n'avons nullement exagéré :

Il paraît que pour les employées du bureau téléphonique de La Villette l'air est au moins inutile, sinon dangereux ; une fenêtre ouvrant en effet sur une cour et permettant d'aérer un lavabo attenant aux water-closets est *cadénaillée* solidement et condamnée à tout jamais.

Le nouveau chef de bureau qui, depuis le 1^{er} août 1905, a pris la direction du service, l'avait fait ouvrir sur la demande des employées ; mais l'ancien chef, promu inspecteur, s'empressa aussitôt de la faire *refermer* et *visser*.

Or, quand on saura que c'est dans ce lavabo malpropre, empesté par les émanations des water-closets, que les employées vont *goûter*, se reposer quelques minutes ; quand on saura qu'en ce moment plusieurs d'entre elles, atteintes de tuberculose, viennent de quitter leur service, on pourra se

demander si l'Administration n'a pas juré de tuer son personnel. Il est vrai que ce sont des femmes qui travaillent dans ce bureau, et l'on est habitué de leur fait à une telle passivité, que l'on dispose d'elles comme on l'entend.

Que craint donc M. l'inspecteur si la fenêtre reste ouverte ?... Que les employées ne lient des conversations... familières avec les habitants des maisons voisines ?... Elles sont bien loin d'abord — et puis n'est-ce pas leur faire injure que de supposer leur vertu si fragile ? L'Administration qui en prend un tel soin ne pense-t-elle pas qu'il vaudrait beaucoup mieux payer convenablement les employées que d'essayer de les mettre sous clef ? Ce serait infiniment plus sûr et plus rationnel.

Donnez-nous donc de l'air, monsieur Bérard, de ce bon air pur que les gros fonctionnaires vont, l'été, respirer au bord de la mer ou dans les montagnes, tandis que vos petites employées à 1.200 doublent, *sans recevoir un sou de plus*, les heures de service...

De grâce, donnez-nous de l'air, cela ne grèvera pas le budget et empêchera vos bureaux de se transformer en *fabriques de tuberculeuses*. Pour les tuer, le honteux surmenage que vous imposez à vos employées suffit bien, n'en doutez pas.

*
* *

Le *Journal des Postes* se félicite du résultat de notre enquête :

Nous sommes heureux qu'on veuille bien enfin reconnaître que le personnel ne peut être rendu responsable d'une organisation défectueuse. *L'Association des abonnés n'a pas peu contribué à ce résultat ; aussi lui en sommes-nous des plus reconnaissants*. D'après le communiqué adressé à la presse par le Sous-Secrétaire d'Etat, on va finir par où l'on aurait dû commencer : modifier l'organisation, construire de nouveaux appareils, en un mot adopter les perfectionnements en usage dans la plupart des pays.

Nous sommes entièrement de cet avis, et nous remercions notre confrère qui mène contre la haute *administration* une si vigoureuse campagne.



Une protestation

des employés des P. T. T.

Une lettre à M. Bérard. — Un grand meeting. — Les doléances du personnel. — Les abonnés au téléphone ne réclament pas assez.

Les employés des postes, télégraphes et téléphones ont envoyé, le 10 août, à M. Bérard, une lettre qui vient à son heure. Ils demandent que le Parlement vote les crédits nécessaires pour améliorer à la fois le fonctionnement des services et leur propre situation. Nous en détachons la phrase suivante :

L'augmentation du trafic postal, télégraphique et téléphonique s'affirme tous les ans, surtout en été, et d'autre part, si le Parlement et l'administration ont adopté des décisions bienveillantes tendant à accorder des repos et des congés au personnel, *aucune mesure d'ensemble n'a été prise pour permettre aux intéressés de profiter de ces congés et repos*.

Le Conseil fédéral des associations professionnelles des P. T. T. émet en conséquence trois vœux relatifs à l'amélioration du matériel, la suppression du travail supplémentaire et l'application des congés hebdomadaires par l'organisation d'un personnel de renfort.

Pour appuyer ces vœux auprès des pouvoirs publics, les employés ont tenu un grand meeting à la Bourse du Travail.

En ce qui concerne plus particulièrement le téléphone, les employés ont déclaré que leurs revendications étaient solidaires de celles des abonnés.

M^{lle} Magne demande que l'Administration augmente le personnel téléphoniste.

Et elle aussi de s'écrier : « Les abonnés ne réclament pas assez ! »

» Pour Dieu ! qu'ils réclament donc davantage ! »

Une autre téléphoniste, M^{lle} Puissant, précise et développe la même idée :

« Ah ! une certaine presse nous accuse d'inertie, s'écrie-t-elle, eh bien ! je trouve que les abonnés ne réclament pas assez. Vous allez en juger.

« Il y a un bureau ; je ne le nommerai pas : c'est celui de Passy, où l'on reste sept semaines sans un jour de repos, sans un dimanche. Il y a un bureau où l'on a réduit de 120 à 80 le nombre des employées. A Wagram, sur 293, il y a 81 employées de malades et nous devons assurer leur service et l'on ne nous permet pas un instant de répit. Etonnez-vous que le public ne soit pas servi ? »

Avec un grand sens pratique, la jeune téléphoniste montre la honteuse exploitation de la femme,

la cynique férocité des grands chefs, leur insouciance des intérêts du public, de la santé, de la vie de leurs subordonnés. Elle demande à « la partie saine de la presse » de prendre la défense des « surmenées » du téléphone.

M. Pinettes révèle le fait suivant :

Une dame, du bureau de Gutenberg, reconnue malade par le médecin, est renvoyée auprès de celui-ci avec l'indication : Pas malade. Le médecin proteste. On lui enjoint alors de ne plus délivrer de bulletins de consultation pour Gutenberg. Si bien qu'un peu après, une dame malade gravement restait sans soins et obligée de continuer son service.

Les téléphonistes n'ont pas le droit d'être malades ! Nous l'avions déjà constaté au cours de notre enquête.

A signaler encore cette amusante définition du téléphone donnée par M^{lle} Buisson :

« Un petit bout de fil, à chaque bout duquel deux personnes ont une attaque de nerfs. »

Cette légitime agitation du personnel a causé une vive émotion au Sous-Secrétariat d'Etat, où on redoutait fort l'éventualité d'une grève. Aussitôt après le meeting, M. Bérard communiquait à la presse une note dans laquelle il reconnaissait le bien fondé de ces réclamations et promettait de les étudier.

Dans une interview accordée à un de nos confrères, M. Bérard a affirmé que la correspondance était « à jour » et ne subissait aucun retard. M. Bérard est évidemment mal renseigné par ses subordonnés. Nous pouvons lui signaler, entre mille, le fait suivant, qui est typique : Une lettre mise à la poste à Paris, le 12 août, à 4 heures de l'après-midi, est arrivée à Chamonix le 16 août dans la soirée, pour être distribuée le lendemain matin. Quatre jours et cinq nuits pour aller de Paris à Chamonix : voilà un record... de lenteur qui nous ramène au temps des diligences !

ÉCHOS DE PARTOUT

La maisonnette des téléphones.

M. Bérard a inauguré, avec MM. Trouillot et Gervais, députés, dans la salle des Fêtes de la mairie de Clamart, le premier groupe de dix maisons construites par les soins de la « Maisonnette des Téléphones ».

Ces maisonnettes sont au nombre de quatre ; quatre autres viennent d'être achevées à Choisy-le-Roi, et deux autres à Bagneux.

Toutes, d'ailleurs, sont sur le même modèle, un étage sur rez-de-chaussée avec jardin. Le prix de la maisonnette atteint environ cinq mille francs, soit quatre mille francs pour la maison et mille pour l'aménagement du jardin. Le tout d'un aspect riant et vraiment confortable.

« Chaque membre de la Société, a dit M. Guyot en faisant visiter les maisonnettes à M. Bérard, aura, dans un délai relativement court, sa petite maison et son petit jardin. »

Voilà une louable initiative, qui mérite d'être encouragée.

*
* *

Du Conservatoire aux téléphones.

Relevé dans la Semaine comique de l'Illustration cet amusant croquis d'Henriot, dont notre confrère nous a obligeamment prêté le cliché :



— Si je rate mon prix au Conservatoire, je pourrais toujours entrer dans l'Administration des Téléphones.

*
* *

Le fruit de six mois de téléphone.

Une demoiselle du téléphone, d'après le Figaro, raconte ses souvenirs :

— J'ai connu une famille heureuse, paisible, bien portante, le mari adorait sa femme, la femme était fidèle à son mari, la belle-mère aimable, les enfants sages, les domestiques dévoués, la cuisinière honnête.

« Un jour, ces malheureux ont eu l'idée de faire poser le téléphone chez eux. Alors, l'impatience est entrée dans la maison, puis l'énervement, puis la colère, puis la rage. Le mari a passé sur sa femme les fureurs où le jetaient les demoiselles de Gutenberg, la femme a connu les crises de nerfs devant l'appareil indifférent, les enfants ont reçu des gifles, les domestiques leur congé... Ces gens bien élevés se sont habitués aux gros mots par la conversation avec les surveillantes. Les impréca-

tions les plus triviales sont entrées dans leur vocabulaire. La belle-mère est devenue neurasthénique, la jeune fille névropathe, la vieille bonne épileptique. Bref, le ménage si uni divorce après sévices et injures graves. Voilà le fruit de six mois de téléphone... »

Et vous n'avez aucun remords sur la conscience, Mademoiselle ?

*
* *

Comme le concierge de l'Obélisque.

Un de nos adhérents nous a fait la remarque humoristique que transmettre une plainte au Sous-Secrétariat d'Etat, c'était la transmettre au concierge de l'Obélisque.

Sévère... !

*
* *

On vous cause !

A-t-on jamais pensé que lorsque la demoiselle du téléphone prononce le traditionnel « On vous cause », elle commet une faute grammaticale

Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas ?

Non, sans doute, car, à ce moment, on est trop heureux d'avoir obtenu — enfin ! — la communication, pour songer à autre chose.

Cette remarque, *la France de Bordeaux* l'a faite pour nous :

« Une réclamation inédite contre les demoiselles du téléphone vient de se produire ; elle concerne une regrettable habitude de langage, déplorablement répandue parmi ces petites fonctionnaires.

« On vous cause », ont-elles coutume de dire avec une intrépide arrogance contre la grammaire, chaque fois qu'elles vous proposent une communication.

« M. Alexandre Bérard, qui est docteur ès-lettres, ne pourrait-il pas faire savoir à ses subordonnées que, si l'on parle à quelqu'un, on cause avec quelqu'un ?

« Voilà une réforme qui ne réclame l'ouverture d'aucun crédit supplémentaire. En la proposant, le Secrétaire d'Etat aura rendu économiquement un service signalé à la langue française. »

Très juste !... Mais n'est-il pas un peu vexant pour Paris de recevoir une leçon de français de Bordeaux ?

*
* *

Une nouvelle ligne Epinal-Vesoul.

Les habitants de l'Est se plaignaient depuis longtemps de la difficulté qu'il y avait à correspon-

dre téléphoniquement entre Vesoul ou Belfort et Epinal ou Nancy, par suite de l'encombrement de la ligne.

L'Administration vient de décider la construction d'une nouvelle ligne Vesoul-Epinal, qui dégagera sensiblement le circuit Belfort-Epinal, utilisé actuellement par les régions de Champagny et d'Héricourt.

*
* *

Les « conditions de célérité ».

Dans une note officieuse publiée dernièrement, M. Bérard annonçait qu'il avait pris des mesures exceptionnelles pour faire face à l'accroissement considérable et inusité de travail qui venait de se produire au poste central des télégraphes de Paris.

La note concluait que le service était assuré « dans des conditions de célérité » très satisfaisantes.

M. Bérard ne pourrait-il appliquer ces « conditions de célérité » au service téléphonique ?

*
* *

Fil coupé le dimanche.

Sait-on que les abonnés au téléphone dans le département des Bouches-du-Rhône s'élèvent à 4.500 environ, et que sur ce chiffre ceux qui n'habitent point Marseille, Aix, Arles, Salon, Tarascon, Martigues, Saint-Remy, Châteaurenard ou Barben-tane, ne peuvent user de leur appareil les jours fériés et les dimanches après midi ?

Mais, pourquoi cette différence entre telle ou telle ville, demandera-t-on ?

Cela est plus difficile à expliquer.

L'Administration répond : « Parce que dans les villes énumérées plus haut, les bureaux sont dits de l'Etat et ont un service complet, tandis que dans les autres le service est limité. »

Les abonnés intéressés se contenteront-ils de cette réponse ?

*
* *

La batterie centrale en Allemagne.

La *National Zeitung* annonce que l'Administration des télégraphes et téléphones de l'empire allemand va faire installer le système de la batterie centrale dans un certain nombre de bureaux.

Il y a gros à parier que ce système fonctionnera dans toute l'Allemagne avant que les premiers essais ne soient tentés en France.

*
* *

Prononcez comme à Marseille.

Rien n'est plus malheureux, remarque un de nos confrères belges, que d'avoir, dans son numéro de téléphone, certains chiffres dont la prononciation, si elle n'est pas très accentuée, se confond aisément à distance, par exemple 6 et 10, 7 et 16, etc.

Si vous voulez éviter toute erreur, ajoute l'auteur de l'article, il faut vous résigner à prononcer les chiffres en appuyant sur les lettres, « comme si vous étiez un Marseillais ». Dites : *Neuffe cent quarrante-trrrois, sette cent*, etc.

Notre confrère ajoute : prononcez *seppetannlle* et *okketannlle*... A Bruxelles peut-être : mais à Paris, cette fois (sais-tu ?) on ne serait plus compris du tout.

A travers la Presse.

La « dissertation » des demoiselles du téléphone.
— Les appréciations d'un journal anglais. — La spécialisation des lignes auxiliaires. — La transmission des maladies contagieuses.

Le *Temps* a publié une amusante et spirituelle fantaisie, sous le titre : Journal d'une demoiselle du téléphone. En voici quelques extraits :

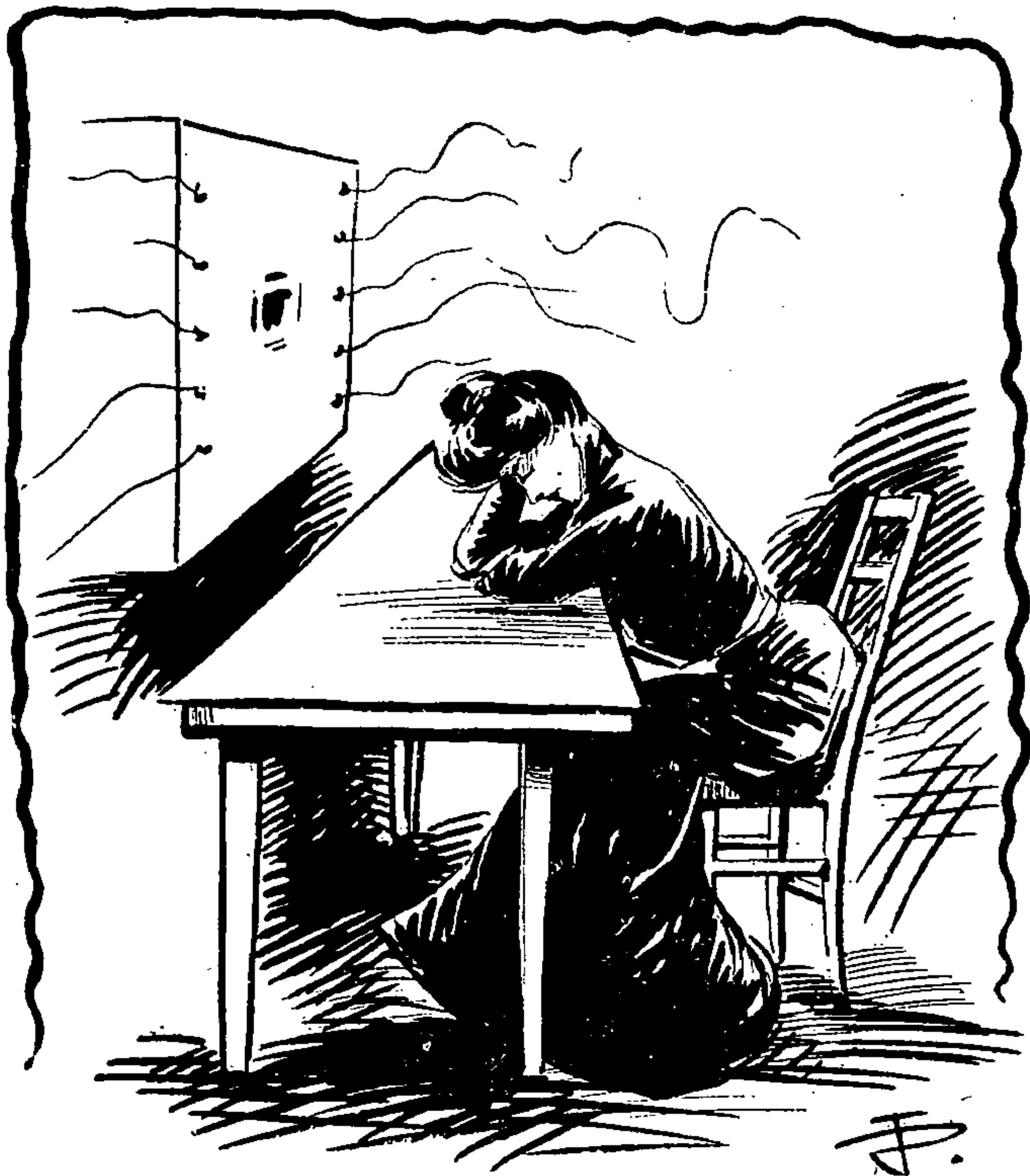
Nous étions cent fill's à marier. C'était Dine, c'était Chine;.. et le mari ne venait pas. Quoi faire ? Il fallait se décider : on est allé concourir pour devenir demoiselles du téléphone.

Quand nous fûmes dans cette grande salle, quelqu'un nous annonça qu'il allait dicter le sujet de composition française !

Réfléchissez : est-ce qu'on leur demande une composition française, à ceux qui veulent passer journalistes, ou députés, ou sénateurs, ou ministres ? Pas même une dictée. Mais nous ! Notre ambition était d'obtenir le grade et les fonctions d'employée du téléphone : le seul métier, peut-être, avec celui du coureur cycliste, où malgré la meilleure volonté du monde il soit impossible, de sept heures du matin à onze heures du soir, d'écrire une ligne, un mot, une lettre, une virgule. Qu'importe ! « Mesdemoiselles, prenez la plume ; je vais vous donner un sujet de dissertation. » Il ne reste plus qu'à nommer les sourds-muets crieurs publics. Mais sans doute c'est déjà fait.

L'examineur était un monsieur. Je suppose que c'est parce qu'aucune femme n'aurait assumé le ridicule de jouer un rôle dans une folie aussi incongrue. Il toussa pour s'éclaircir la voix, ouvrit une enveloppe, et lut :

— Développer cette pensée : « Le silence est à l'âme ce que le sommeil est au corps. » Un point, c'est tout. Vous avez deux heures.



LE SILENCE EST A L'ÂME CE QUE LE SOMMEIL EST AU CORPS

Il paraît que cet extraordinaire sujet est authentique !... Mais il est douteux qu'une des aspirantes (et c'est dommage !) ait écrit dans sa composition les phrases suivantes, qui sont la plus jolie satire du sujet proposé et... de l'Administration.

Le simple bon sens indique, que l'administration, avec sa coutumière prévoyance, en choisissant entre tous cet ingénieux sujet de composition française, a eu l'intention de rappeler aux demoiselles du téléphone le soin qu'elles doivent avoir de la santé des abonnés. Quand l'un d'eux, avec l'impatience malade qu'on leur connaît, met la plus incompréhensible insistance à crier : Allô, allô, le 103.07, 08, 09, la Chambre des députés, les Affaires étrangères ou la Morgue », le premier devoir des demoiselles du téléphone est de répondre : « Faites attention ! Le silence est à l'âme ce que le sommeil est au corps. Donc, ne sonnez pas comme ça : vous deviendrez fou. » Enfin, si un abonné s'obstine, où demande trop souvent la communication dans la même journée, ne pas céder à son caprice morbide est un devoir vis-à-vis du gouvernement. Il est à remarquer en effet que dans la plupart des cas, l'hospitalisation des aliénés reste à la charge de l'Etat.

*
* *

Les journaux anglais s'occupent quelquefois de nos téléphones... mais ce n'est pas pour les louer.

L'*Evening Standard* dresse tout un réquisitoire contre la déplorable organisation du téléphone à

Paris : cherté de l'abonnement, impossibilité d'avoir la communication dans un délai normal, friture, communications coupées, indifférence de l'administration, rien n'y manque. Et il conclut par cette phrase, que l'administration fera sagement de méditer :

— Le service téléphonique à Paris pourrait difficilement être plus défectueux.

*
* *

La *Politique coloniale*, commentant le projet de réforme annoncé par l'Administration, engage M. Bérard à demander sans crainte au Parlement tous les crédits nécessaires, et se prononce en faveur de la conversation taxée.

Pour ce qui est du personnel, notre confrère avoue sa perplexité :

Nous en entendons dire, à la fois, beaucoup de bien et beaucoup de mal... Vous ne sortiriez pas de la tête de nombre d'abonnés que ces « demoiselles » du Téléphone sont de petites bavardes sans cervelle et sans conscience qui se moquent, comme d'une guigne, du public et de la surveillante. D'autre part, nous avons entendu plaider d'une façon touchante la cause de ces pauvres filles, dont la plupart seraient véritablement surmenées et feraient, cependant, tout au monde pour contenter le public... Qui croire ? Il doit y avoir quelque vérité de part et d'autre. A l'administration d'établir ses règlements intérieurs en conséquence ! Mais ne condamnons pas trop légèrement ces pauvres petites femmes... Voudriez-vous être à leur place, là-bas, au bout du fil, au bout de tant de fils ? N'est-ce pas à devenir fou ?

*
* *

L'*Aurore* a consacré un important article à la crise du téléphone. Notre confrère annonce qu'une nouvelle méthode est actuellement à l'essai dans les bureaux de Paris, pour améliorer les communications par la *spécialisation des lignes auxiliaires* :

La téléphoniste de départ parlant à la téléphoniste d'arrivée par la *ligne de conversation* annonce le numéro demandé. Mettons que ce soit le 102-56. La téléphoniste d'arrivée établit l'abonné A sur une *ligne de jonction* disponible et répond par exemple : « 102-56 sur 3 ». C'est alors à la téléphoniste de départ d'effectuer elle-même la dernière opération qui consiste à raccorder l'abonné A avec la ligne de jonction numéro 3.

On voit tout d'abord les avantages de ce mode d'exploitation. La ligne auxiliaire ne reste plus en instance comme autrefois avec l'abonné A. Les deux téléphonistes restent toujours en communication par l'intermédiaire de la ligne de conversation. La responsabilité d'une erreur est facile à établir. Elle incombe à la téléphoniste de départ. Autrefois, malgré le règlement qui lui imposait le soin d'annoncer elle-même le numéro demandé, elle se contentait souvent, en plaçant sa fiche dans le conjoncteur du bureau d'arrivée, de dire à son abonné : « Voilà Wagram ! » et elle le laissait ensuite se débattre avec sa collègue. Aujourd'hui, non seulement elle doit annoncer le numéro — ce qui permet à l'abonné A, qui entend, de rectifier s'il y a lieu — mais encore elle doit attendre la réponse « 102-56 sur 3 » pour établir définitivement elle-même la communication, et elle ne peut se retirer que lorsque les deux clients sont en conversation.

Ajoutons ces intéressantes déclarations de M. Marcel Sembat, relatives à l'augmentation du personnel et à l'amélioration de sa situation :

« Il faut que le personnel soit assez nombreux. A cet égard, le budget de 1906 amendera la situation, car il va créer de nouveaux renforts et ajouter à l'effectif actuel plusieurs centaines de téléphonistes. Il faut, de plus, que le personnel soit mieux payé et qu'on lui assure des repos suffisants. Dans ces conditions, il deviendra possible de ne maintenir au service du téléphone que les dames qui feront preuve d'aptitudes spéciales pour ce difficile emploi et montreront en même temps tout le zèle et toute la discipline indispensables. »

*
* *

Le *Rappel*, sous le titre « Le téléphone homicide », met le public en garde contre le danger de transmission des maladies contagieuses par téléphone :

Le téléphone, avec sa plaque de sapin, se prête merveilleusement à la transmission de la voix et aussi des maladies contagieuses. Le téléphone est presque toujours installé dans un petit réduit noir et faiblement éclairé — par raison d'économie — par un bec de gaz baissé en veilleuse. 100 ou 200 fois par jour les habitués du café, les clients de passage entrent dans le cabinet et font leur causerie. Allo-allo, tu m'entends ? Qui. Je viens de voir Auguste à l'Hôtel-Dieu, il a la fièvre scarlatine, etc.... J'ai vu Eugène à Cochin, on le soigne pour une fièvre typhoïde ; et les parents, les amis correspondent. C'est si commode, pour 3 ou 4 sous, de pouvoir se donner des nouvelles. Et l'on use du téléphone tant que l'on peut, tripotant les récepteurs, caressant la boîte d'acajou, causant, criant, hurlant, toussant, bavant, crachant, éternuant sur la plaque vibrante qui, docilement, accueille tous les microbes et fait résonner les sons aux oreilles des amis qui attendent à l'autre bout du fil.

Un client s'en va, un autre le remplace et vient respirer cet air irrespirable, avale les miasmes qu'y a laissés son prédécesseur. Il respire à pleins poumons les gonocoques, les streptocoques, les staphylocoques et toutes les autres petites bêtes en coques par la bouche et par le nez. Il avale les poussières et les animalcules qui, tout à l'heure, vont pouvoir se développer dans son organisme tout entier.

Les hygiénistes ont-ils pensé à cela ?

*
* *

Après les grands quotidiens, voici les hebdomadaires qui dressent de vigoureux réquisitoires contre l'Administration des téléphones. D'un article très documenté de la *Politique coloniale*, nous extrayons ces lignes suggestives :

Le service des téléphones, cette belle administration que l'Europe ne nous envie pas encore, s'entête à prolonger chaque jour le supplice de ses malheureux abonnés ? On nous a annoncé l'apparition prochaine d'appareils de plus en plus perfectionnés. On s'entendra d'un bout du réseau à l'autre plus distinctement qu'à la Chambre. Plus de sonnerie, plus d'appel, on entrera en communication immédiate avec nos aimables téléphonistes. Bref, c'est le paradis terrestre entrevu sur la terre de M. Bérard.

Oui... mais en attendant, les abonnés pâtissent, protestent, réclament bien inutilement, et dépensent en

pure perte de temps et argent, sans obtenir jamais la communication tant attendue.

Et cependant vous ne demandez qu'à payer, qu'à multiplier les communications. Votre argent engraisse largement tout un état-major de grosses « légumes » mais par ces temps de chaleur les légumes coûtent fort cher.

Bref, les réclamations affluent en haut lieu, où l'on en a cure comme un poisson d'une pomme. Protestez, ne protestez pas ! « c'est kif kif » comme eût dit Sarcey.

*
* *

Les journaux sportifs eux-mêmes entrent en ligne. Dans une chronique publiée par l'*Auto*, M. François de Nion fait spirituellement le procès de l'Administration, en mettant en scène un employé trop zélé et un receveur qui est... dans la bonne tradition :

— J'avais cru que le public ne pouvait que gagner à ce que j'arrive à mon travail sans fatigue et en avance.

— C'est une erreur, Monsieur, une grossière erreur. La direction des Postes n'est pas, comme on n'est que trop enclin à le croire, destinée à rendre des services au public ; sa mission — que l'on me passe le jeu de mots — est de rendre pour le trésor. Nous sommes des receveurs de contributions spéciales, des agents du fisc ; nous ne pouvons, Dieu merci, nous considérer comme des salariés du public. Introduire parmi nous la bicyclette, l'automobilisme, les prévenances indignes, le zèle ridicule — ce zèle qui ferait supporter des concurrences — apporter enfin dans des rapports avec la foule qui se presse devant nos guichets un empressement mercantile et des façons commerciales, ce serait, je ne crains pas de le dire ici tout haut, ce serait travailler à la déchéance certaine et prochaine de cette Administration que....

*
* *

Du *Gil Blas*, cet amusant dialogue. Un touriste, qui passe à la Schlucht, apprend que le téléphone vient d'être installé, et interroge l'employé :

— Certes ! fit l'employé. Nous communiquons en effet avec Paris.

— Alors, si je souhaitais avoir Paris ?

— Je pense que vous ne l'auriez pas...

— Parce que ?

— Parce qu'il faudrait environ cinq ou six heures.

— C'est un peu long, merci ! Je repasserai un jour meilleur.

— Il n'y aura pas de jour meilleur. Et mieux vaudrait pour vous n'avoir jamais Paris ; car si vous l'aviez, vous n'entendriez rien.

— Parce que ?

— Parce que la ligne du car électrique qui monte de Gérardmer cause des perturbations considérables. Alors on ne peut rien percevoir.

— Comme taxe ?

— Si, on perçoit comme taxe, mais on ne perçoit pas comme audition. Voilà pourquoi ce n'est pas la peine que vous attendiez ici cette inutile communication, je vous le dis avec franchise.

Partout, en province, le service est plus déplorable que jamais. Tous les journaux de Nantes ont protesté vivement contre l'irrégularité croissante du service. De son côté, le *Gaulois* s'est fait l'interprète de doléances analogues.

Tribune des Abonnés.

**Les cabines téléphoniques. — Un projet de tickets.
— Une grève des abonnés ? — Ceux qui renoncent au téléphone.**

Monsieur le Président,

Ma communication au bulletin de mai dernier, m'ayant valu un certain nombre de lettres et d'interviews, j'ai pensé qu'il serait utile de revenir sur cette question, et d'étudier un peu le fonctionnement des cabines publiques.

Aussi bien, tout profane non abonné, qui communique téléphoniquement d'une cabine publique, est appelé tôt ou tard à devenir un abonné, si l'occasion s'en présente, et par surcroît un membre de la ligue. J'estime donc, et vous estimerez peut-être aussi, Monsieur le Président, que leurs tribulations ne doivent pas nous rester étrangères, et ceci, d'autant moins, que nous sommes tous appelés à communiquer des cabines publiques, nos cartes nous en donnant le droit illusoire quelquefois, mais cependant formel.

Je vais donc traiter brièvement deux questions, me réservant de donner ultérieurement d'autres aperçus non moins intéressants sur cette Phryné moderne, qui, à l'encontre de la Phryné antique, n'a aucune chance de gagner son procès, en paraissant sans voiles devant ses juges : j'ai nommé l'administration.

LES CABINES PUBLIQUES :

Nous avons tous été frappés de l'encombrement qui se produit à certaines heures de la journée, dans tous les bureaux de poste, du côté des cabines téléphoniques.

L'administration du bureau, n'est pas plus heureuse que le plus simple des abonnés, et les préposés, quoique jeunes, sont obligés de faire preuve, aussi bien vis-à-vis de la foule que du groupe auquel ils sont reliés, d'une patience peu en rapport avec leur tempérament juvénile.

Je vais souvent téléphoner dans un bureau du IX^e et tous les jours je vois s'y renouveler ces mêmes scènes. Un préposé de bonne volonté, s'escrimant à l'aide d'un double ou triple appareil, absolument réfractaire, contre une téléphoniste sourde et muette.

Voilà pour un côté de la grille :

De l'autre, une douzaine de gens, hommes ou femmes (je ne parle ni des chiens ni des enfants) congestionnés, haillants, sacrant, et sonnante, s'en allant de guerre lasse sans avoir pu communiquer.

De quel côté de la grille sont les animaux féroces ?...

J'ai cherché par des interviews savantes à me faire une opinion. « Evidemment, me dit le préposé aux cabines, il est certain que nous sommes les premières victimes de ce ridicule et malheureux état de choses, et c'est nous, plus encore que le public, qui sommes à plaindre. Celui-ci supporte les mécomptes dont il se plaint pendant quelques instants, nous en souffrons toute la journée. Sauf pendant quelques semaines des mois d'été, nous sommes presque toujours débordés par un public nombreux ; celui-ci est pressé de quitter le bureau où il ne jouit d'aucun confort, où il ne peut pas s'asseoir et où il s'empile dans des coins plus ou moins obscurs, généralement en plein milieu de la circulation qu'il interrompt. On le dérange, il ronchonne, et toute la journée nous sommes bombardés de ré-

flexions et de commentaires de toutes façons, qui tout en s'adressant à l'impersonnelle administration, n'en deviennent pas moins par leur constante répétition, le ton acerbe et les gestes qui les accompagnent, souverainement énervants. Forcés que nous sommes, puisque nous représentons cette Administration si justement attaquée, d'observer le silence le plus complet, nous rongeons notre frein, sans rien pouvoir pour un public quelquefois sympathique qui nous fait injustement supporter tout le poids de sa mauvaise humeur.

« Pour remédier, dans une certaine mesure, bien entendu, à l'encombrement de certaines cabines, et accélérer les communications, il serait bon que l'administration tienne compte des groupes qui ont des cabines à desservir, et que ces cabines, tout au moins celles des bureaux où les communications sont nombreuses, soient réparties sur différents groupes ; au lieu qu'en ce moment, certains groupes en sont surchargés, tandis que d'autres en ont peu ou pas.

« Il est clair que la correspondante qui a une centaine d'abonnés dont deux ou trois cabines, dans lesquelles les communications se succèdent sans aucun intervalle, ne peut utilement répondre à tout le monde, tandis que sa voisine qui a le même nombre de jacks à desservir, sans aucune cabine, pourra facilement venir à bout de son travail. »

En résumé, c'est toujours la même chose !... Insuffisance du personnel, insuffisance du matériel et surtout, oh !... surtout mauvaise administration.

Plaignons donc les préposés aux cabines, au moins autant, si ce n'est plus que les demoiselles du téléphone, en butte à un public toujours injuste, car ce sont ceux qui téléphonent le moins qui sont les plus exigeants, parce que plus ignorants des difficultés à surmonter, ils font preuve le plus souvent d'une aménité et d'une patience dignes d'un meilleur sort.

L'Association, ne peut-elle pas faire faire, auprès de tous les préposés aux cabines, une large enquête qui bien certainement lui révélera des faits extraordinairement concluants ?

Si la cabine est chargée, les préposés n'obtiennent pas les communications sous prétexte qu'ils en demandent trop (voyez rue Fontaine, rue Milton, rue de Provence, rue Bleue, etc., etc.) ; si la cabine est peu chargée, on ne la leur donne pas sous prétexte que le public est un public ouvrier, qui a le temps et qui ne réclamera pas (voyez rue Vauvenargues et autres cabines excentriques).

LES TICKETS :

Voulez-vous téléphoner, le préposé vous répond cette phrase lapidaire :

« Prenez un ticket, à tous les guichets, ici excepté !... » N'est-ce pas délicieux !... et le bon public d'aller faire queue au guichet du télégraphe, des chargements ou des articles d'argent.

A cela l'Administration répond que c'est par mesure de contrôle et que ses téléphonistes ne lui présentent pas les garanties nécessaires pour leur confier une caisse.

De là ces multiples contrôles :

Du préposé par la table, de l'oblitération immédiate des tickets, etc., etc., et pour tout le monde de grosses complications.

Or, puisque, et cela est prudent, je l'avoue, le public est obligé de donner son ticket avant de communiquer, ne serait-il pas plus simple et plus pratique de donner aux téléphonistes de petits blocs de 100 tickets numérotés, semblables à ceux en usage dans toutes les compagnies de tramways du monde ?

En demandant sa communication, le public paie. En payant il reçoit un ticket qu'il gardera et qui lui donnera accès à la cabine.

Si c'est un ouvrier ou un employé, il pourra ainsi justifier de sa dépense à son patron.

Le contrôle sera fait par le Commis principal, qui à toute heure du jour, peut en deux minutes vérifier la caisse.

Les tickets seront de 3 sortes :

0 fr. 15, verts.

0 fr. 25, bleus.

0 fr. 50, rouges.

Il n'est pas utile d'en avoir d'autres, en pratique on ne s'en sert pas, et une communication de 1 fr. 25 se règle le plus souvent par cinq tickets de 0 fr. 25 ou de deux de 0 fr. 50 et un de 0 fr. 25.

Les nouveaux tickets étant très bon marché (0 fr. 25 à 0 fr. 30 le mille tout numéroté), coûteront bien moins cher à l'Administration que les tickets existants. La feuille du contrôle pourra porter le numéro du ticket en face de numéro de la communication, ce qui est infiniment plus efficace que tout autre moyen.

Le bloc usé, le préposé en prend un autre et verse intégralement le montant du précédent, 15, 25 ou 50 fr.

Le public n'a plus à attendre, l'employé au téléphone n'a plus d'explications à donner, et ce serait si simple !!!

Allons, Monsieur Bérard, un bon mouvement ! faites un petit essai, un tout petit essai, vous verrez quel succès il aura, et vous nous aurez fait croire à cette paternelle sollicitude dont vous aimez à vous parer, dans les banquets qui clôturent officiellement les congrès, hélas ! le plus souvent inutiles des Associations Syndicales (pardon, ce n'est encore qu'un vœu), des Postes, Télégraphes et Téléphones.

P. DEULLIN.

33, Rue Victor-Massé, IX^e.

★
★ ★

Paris, 25 juillet 1905.

Ne croyez-vous pas, Monsieur le Président, tant le téléphone devient exaspérant, que vous réuniriez vite mille abonnés signant une même feuille disant :

« A la fin du trimestre à échoir, nous vous avisons, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, que nous cessons notre abonnement, puisque vous ne voulez pas tenter de nous donner satisfaction, puisque ça va de plus mal en plus mal, et puisque vous êtes fier de nos plaintes, auxquelles, d'ailleurs, vous ne répondez pas ! »

Un abonné qui signerait.

★
★ ★

15 août.

Monsieur le Président,

Toutes nos réclamations sont absolument inutiles : tout le prouve, et chaque jour on se moque davantage de nous, avec approbation des supérieurs ; il est inutile de tenter quoi que ce soit.

Je crois que le seul remède serait celui-ci :

L'Association recevra la liste des abonnés désireux de cesser leur abonnement ; l'Association sera libre de notifier cette cessation, autorisée par l'abonné, lorsqu'elle aura un minimum de 300, 400

ou 500 signatures (chiffre à fixer); elle ne publiera les noms qu'à ce moment.

Sur toutes les têtes de lettres indiquant « téléphone xxxx », les abonnés mettront une formule unique par timbre caoutchouc : Téléphone supprimé comme inutile et cause de mécomptes trop fréquents, en même temps que 499 autres abonnés (Décision de l'Association des Abonnés au Téléphone, en date du)

Mes meilleures salutations. DU TANGOUT.

★
★ ★

Saint-Denis, le 10 août 1905.

Monsieur le Sous-Secrétaire,

Toutes nos réclamations au bureau de Saint-Denis, toutes nos demandes de vérification, nous les faisons en pure perte. Le personnel finit même par ne plus se déranger. En effet, lundi, nous avons prié le bureau de Saint-Denis d'envoyer visiter notre appareil, qui ne devait pas fonctionner normalement sans doute, puisque seulement après vingt minutes d'efforts nous avons obtenu une réponse.

Or, un employé nous a téléphoné le lendemain et nous a dit qu'il nous entendait bien et que, par conséquent, il était inutile qu'il se dérange pour vérifier nos appareils !!!

Il nous devient donc absolument impossible de nous servir du téléphone, nous n'entendons plus rien, rien, rien ! nos correspondants non plus, d'ailleurs ; ou bien on ne nous répond pas (c'est ainsi les trois quarts du temps), ou au bout d'une ou deux minutes de conversation nous sommes coupés, etc., etc... Nous n'en finissons pas, si nous voulions vous signaler tous les inconvénients que nous subissons vingt fois par jour.

C'est intolérable ! et voilà des mois que cela dure ; c'est pour nos correspondants et nous un véritable supplice, et, comme après une demi-heure, on s'avoue généralement vaincu — pour ne pas devenir fou — il s'en suit que nous avons un téléphone qui nous coûte 400 francs par an et dont nous ne pouvons pas nous servir !

Nous vous déclarons, Monsieur le Sous-Secrétaire, que cette fois, nous en avons assez, que notre patience est à bout, et nous vous prévenons que nous allons faire constater par ministère d'huissier, pendant quelques heures, l'impossibilité absolue où nous sommes de nous servir du téléphone.

Il constatera, par conséquent, qu'il y a, en la circonstance, « tromperie sur la qualité de la marchandise vendue », c'est le mot, et nous vous assignerons sur ce motif en résiliation avec tous les dommages de droit.

Recevez, Monsieur le Sous-Secrétaire, l'assurance de notre parfaite considération.

*
* *

Paris, le 8 août 1905.

Monsieur le marquis de Montebello,
27, rue des Mathurins, Paris.

Nous avons l'honneur de vous informer que, d'accord avec l'initiative que vous avez prise d'une ligue de protestation contre le mauvais fonctionnement du téléphone à Paris, nous venons, malgré le besoin que nous en avons dans nos relations commerciales, de supprimer notre abonnement au téléphone.

Malgré la protestation de votre ligue, malgré la campagne de presse, malgré les réclamations constantes des abonnés, l'administration reste figée dans son inertie.

A notre avis, le seul moyen de la faire sortir de sa torpeur, serait de donner en masse la démission des abonnés.

Votre ligue est bien placée pour organiser ce mouvement si vous le jugez bon.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

★
★ ★

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la lettre de MM. Chariot et Camelin, qui soulève une question de droit des plus intéressantes et au sujet de laquelle notre commission judiciaire sera appelée à donner son avis.

Monsieur le Marquis de Montebello, président
du Conseil d'administration de l'Association
des Abonnés au Téléphone,
6, rue de Greffulhe, Paris.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur un abus contre lequel nous avons déjà protesté auprès de l'administration des téléphones, abus que nous sommes résolus à faire cesser. Votre concours, dans la circonstance, sera certainement décisif.

Le contrat de tout abonné au téléphone porte :

Art. 4. — Les noms des abonnés seront inscrits sur une liste qui leur est distribuée périodiquement et gratuitement.

Aux termes de cet article, il existe pour l'administration une obligation de donner cette liste à tout abonné, et pour celui-ci un droit incontestable d'en exiger la livraison et d'en avoir la pleine propriété. L'administration, de sa propre autorité, ne peut donc troubler la paisible jouissance de cette liste par son propriétaire l'abonné, et concéder à un ou plusieurs privilégiés une part de cette pro-

priété qui n'est pas la sienne, surtout si cette concession est susceptible de porter préjudice à toute une catégorie d'abonnés. Or, l'administration, affirmant la publicité de l'annuaire sur la partie officielle la plus apparente, les tranches du volume et la couverture, s'arroge un droit qu'elle n'a pas, porte atteinte à notre propriété et nous cause un préjudice réel, puisque cette publicité est faite par un de nos concurrents et à l'exclusivité de tous autres !

De plus, cette partie officielle est suivie d'une liste professionnelle, vous le savez, qui malgré les apparences n'est qu'un complément du volume destiné entièrement à la publicité payée ; aucune insertion n'y est admise si on ne fait à l'agence fermière un versement de dix francs au moins, et la publicité n'y est même pas libre, car, moyennant finance, on peut éliminer ses concurrents par une traite d'exclusivité ; le plus offrant est le plus favorisé, les abonnés qui ne souscrivent pas à cette liste sont donc lésés par ce fait qu'une personne, ignorant les subtilités intéressées de l'administration, supposera trouver dans les listes professionnelles, à la rubrique qui l'intéresse, tous les abonnés de cette profession ; les abonnés payants sont donc favorisés sous le couvert officiel, au détriment de leurs concurrents qui n'ont pas voulu souscrire aux exigences de l'agence fermière.

Il y a dans les faits que nous vous exposons un double abus qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître, car aujourd'hui si nous sommes lésés, demain toute une autre catégorie d'abonnés pourraient avoir à subir le même préjudice et être forcés de mettre en évidence sur leur bureau, où ils disposent leur annuaire, une inscription qui y serait faite indiquant que les meilleurs produits viennent des magasins de leur concurrent.

L'administration serait tout aussi autorisée à faire de la réclame pour un quelconque de ses abonnés sur nos appareils qui sont notre propriété au même titre que l'annuaire !

Une compagnie de chemins de fer, la Compagnie de l'Ouest, avait autrefois usé vis-à-vis de ses abonnés voyageant sur son réseau du même procédé lucratif ; elle faisait de la publicité sur leurs cartes d'abonnements.

Cet abus a pris fin, à la suite d'un procès qu'a perdu cette Compagnie contre un de ses abonnés qui avait revendiqué son droit de propriété de la carte d'abonnement et défendu à ladite Compagnie d'y mettre d'autre indication que celles nécessaires à son usage ; les tribunaux ont donné raison à l'abonné, et dans le cas qui nous occupe cet exemple pourrait servir de précédent, car les circonstances sont à peu près identiques, avec cette aggravation pour l'annuaire, que ce volume est exposé à la vue de tous les clients d'un commerçant abonné, dans son bureau ou ses magasins, tandis

que la carte d'abonnement de voyage se mettant dans la poche, l'abonné seul la voit, et la publicité faite peut le contrarier mais sans lui causer d'autre préjudice.

Nous espérons que cet exposé vous convaincra du bien fondé de la protestation que nous avons déjà formulée à l'administration dans les lettres que nous avons adressées sur le même sujet au Sous-Secrétaire des Postes et Télégraphes, les 18 septembre et 13 décembre 1899, et nous vous serons reconnaissants de nous faire savoir quelle suite vous pensez donner à cette communication.

Nous espérons que dans l'intérêt général des abonnés, vous jugerez utile d'intervenir énergiquement pour mettre fin à un état de chose qui a trop longtemps duré, et, en attendant, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signé : CHARIOT et CAMELIN.

★
★ ★

Un de nos adhérents, M. Cillard, imprimeur-papetier, 49, rue des Vinaigriers, nous informe que, excédé par le déplorable fonctionnement de son téléphone, il a inscrit en tête de toute sa correspondance commerciale l'avis suivant :

Avis

Ne pouvant et pour cause poursuivre un fournisseur aussi puissant que peu scrupuleux, qui me fait payer des communications qu'il ne me donne pas, j'ai décidé de supprimer mon téléphone.

RAPPORTS

DE

M. Herbert-Laws WEBB

PREMIÈRE PARTIE

Un bon système Téléphonique.

(Suite) (1)

CHAPITRE II

Le poste de l'abonné.

Les parties essentielles d'un poste d'abonné sont :

- 1° Un transmetteur pour parler ;
- 2° Un récepteur pour écouter ;
- 3° Un organe d'appel pour attirer l'attention du central ;

(1) Voir le numéro de juillet.

4° Une *sonnerie* pour recevoir les appels venant du central ;

5° Un *commutateur* qui a pour effet de relier au repos la ligne à la sonnerie, et ensuite de relier automatiquement cette ligne au transmetteur et au récepteur dès que l'abonné désire causer.

1° *Transmetteur*. — La pierre fondamentale de toute l'industrie téléphonique est le téléphone inventé par Bell, et c'est cet appareil que nous appelons aujourd'hui le récepteur. Ce récepteur a une sensibilité extrême et il n'a, jusqu'à ce jour, pu être amélioré d'une façon pratique, si ce n'est peut-être dans quelques détails mécaniques ; néanmoins, il ne peut remplir le rôle de transmetteur que dans de faibles limites, attendu qu'il n'est actionné que par l'énergie très faible fournie par la voix humaine. Aussi pour étendre les applications commerciales du téléphone, il devint bientôt nécessaire de produire un *transmetteur* qui pourrait utiliser une énergie fournie par une source extérieure et c'est ce qui amena la découverte du transmetteur à batterie, utilisant comme source d'énergie le courant électrique fourni par cette batterie, ce courant étant émis sur la ligne et le transmetteur formant une sorte de régulateur du courant.

En parlant dans le transmetteur, on fait varier sa résistance de façon à transformer le courant continu qui parcourait la ligne, en un courant ondulatoire qui reflète très fidèlement toutes les vibrations de la voix humaine, et qui transmet ainsi ces vibrations sous une forme électrique au récepteur qui se trouve à l'autre bout de la ligne où ce récepteur, à son tour, transforme les ondes électriques qu'il reçoit, en vibrations sonores, grâce à l'intermédiaire de son diaphragme.

Il y a eu beaucoup d'espèces et de formes inventées pour les transmetteurs à batterie, mais le type qui depuis longtemps est devenu le type pratique et universel, est celui connu sous le nom de « transmetteur à granules de charbon ». Ce type de transmetteur, grâce à sa grande sensibilité, sa grande force, à la simplicité de sa construction et à la régularité de son travail, a, dans la plupart des pays, supplanté tous les autres types.

Pour fournir l'énergie nécessaire au transmetteur, il fallait donc une *batterie*, et c'est cette nécessité qui fut pendant longtemps, un des points faibles du système téléphonique : en effet, les bat-

teries électriques primaires demandent beaucoup d'attention et de soins pour être maintenues en bon état de travail, spécialement si le travail demandé est considérable.

Alors pour un téléphone employé un grand nombre de fois par jour, le travail imposé à la batterie du transmetteur devient énorme, et il arrive nécessairement souvent, que cette batterie ne peut plus suffire au travail demandé, de sorte qu'il en résulte des communications insuffisantes.

Dans un vaste réseau téléphonique, l'entretien de plusieurs milliers d'éléments de batteries éparpillées sur tous les points de la ville, devient une tâche énormément compliquée et coûteuse, et il est même impossible d'espérer un entretien uniforme et régulier.

Il est aussi impossible d'imaginer que chaque batterie prise individuellement parmi les milliers existantes, soit en bon état de fonctionnement, que de s'imaginer que chacun des habitants de la ville pris en particulier, soit un citoyen honnête et industriel.

Fort heureusement, comme il sera montré plus loin, on a pu depuis longtemps se débarrasser des batteries primaires des transmetteurs d'abonnés et on a pu ainsi éliminer du système téléphonique un élément incommode, coûteux et qui de plus, donnait beaucoup d'incertitude au fonctionnement du service.

2° *Récepteur*. — En ce qui concerne le *récepteur*, le 2° organe important du poste d'abonné, il n'y a que peu de choses à dire : Le téléphone magnétique a toujours été connu comme un des instruments les plus sensibles de la science électrique et quoique beaucoup de travail utile ait été accompli en investiguant ses propriétés et en déterminant ses dispositions mécaniques, on n'a jamais pu y apporter un changement radical.

3°. — A présent, nous arrivons aux *organes d'appel* que nous examinerons simultanément aux postes des abonnés et au bureau central, attendu que leurs actions dépendent l'une de l'autre.

A l'origine de la téléphonie, les premiers bureaux centraux furent établis sur les modèles de ceux qui existaient déjà pour la télégraphie, qui utilisait les appels par sonneries-trembleuses.

Il existait déjà à cette époque une méthode d'appel au moyen d'indicateurs formés par des électro-aimants actionnés par des batteries électri-

ques. C'est pourquoi, dès l'origine, on put disposer des indicateurs électro-magnétiques au bureau central et des batteries primaires aux postes des abonnés. Pour appeler, il suffisait à l'abonné de pousser sur un bouton et il en résultait la chute du volet de l'indicateur électro-magnétique du bureau central.

Aussi, comme pour les piles des transmetteurs, les mêmes objections, déjà mentionnées plus haut (complication, dépense, incertitude du fonctionnement) s'appliquent *à fortiori* aux batteries d'appel et devinrent même rapidement prohibitives, puisque le nombre des éléments de piles pour les batteries d'appel aux postes des abonnés était encore beaucoup plus élevé.

Pour cette raison, les batteries d'appel furent presque immédiatement abandonnées et remplacées par des appels magnétiques, qui comprennent une petite magnéto à main, que l'abonné actionne lorsqu'il veut engendrer le courant destiné à faire fonctionner l'indicateur du bureau central.

L'appel magnétique avait le mérite de la simplicité, de la sécurité et de l'économie, de sorte que cette méthode devint spontanément universelle, sauf en France où les batteries furent maintenues, alors que depuis 25 années elles étaient abandonnées partout ailleurs.

A son tour, l'appel magnétique fut également abandonné, puisqu'actuellement l'abonné appelle automatiquement le bureau central par le simple fait de décrocher son récepteur.

Il suffit de quelques mots pour exposer ce qui concerne les sonneries d'appel installées aux postes des abonnés. Il faut, en effet, à chaque poste d'abonné un moyen très sûr et très efficace pour appeler l'attention. A l'origine, lorsque les batteries furent employées, les sonneries *trembleuses* ordinaires étaient tout indiquées, puisqu'elles fonctionnent avec un courant continu ; seulement dès l'adoption de l'appel magnétique à courants alternatifs, il devint nécessaire d'employer des sonneries *polarisées* qui devinrent bientôt universelles ; car elles ont l'avantage d'être plus sensibles, plus certaines et elles possèdent en plus des avantages techniques qu'il est inutile de décrire en détail, mais qui les rendent de beaucoup supérieures aux sonneries-trembleuses pour le service téléphonique.

5° Le dernier élément qui reste encore à consi-

dérer pour le poste de l'abonné est très simple, mais néanmoins très important, c'est le *commutateur* automatique qui, au repos, c'est-à-dire dans les conditions normales ordinaires, doit servir à relier la ligne de l'abonné à sa sonnerie d'appel de façon à permettre au bureau central d'appeler à volonté l'attention de cet abonné. Ce même commutateur automatique doit, pendant que l'abonné cause, isoler la ligne de la sonnerie et la relier au récepteur et au transmetteur du poste.

C'est le crochet de suspension du récepteur qui remplit les fonctions de commutateur automatique et à cet effet on lui donne 2 positions :

Dans sa première position normale, ou de repos, il est maintenu abaissé par le poids du récepteur, et dans cette position la ligne se trouve reliée à la sonnerie d'appel ; dès que le récepteur est soulevé par l'abonné, le crochet, sous l'action d'un ressort, se relève et abandonne ses premiers contacts de repos, pour prendre aussitôt d'autres contacts qui relient la ligne au récepteur et au transmetteur du poste.

Dans les systèmes téléphoniques modernes, ce même crochet commutateur est utilisé pour envoyer automatiquement au bureau central, les signaux d'appel et les signaux de fin de communication.

Quand l'abonné décroche son récepteur, il envoie un signal d'appel automatique au bureau central ; dès qu'il raccroche son récepteur il envoie de même *automatiquement* son signal de fin de communication au bureau central et même, si cela est nécessaire, pendant que la communication est établie, il peut attirer l'attention de l'opératrice en donnant au crochet commutateur une succession de mouvements de montée et de descente, ce qui fait savoir immédiatement à l'opératrice qu'elle doit se relier à ladite communication pour se remettre aux ordres de l'abonné.

D'après la description rapide ci-dessus, on voit que le poste de l'abonné, après diverses évolutions, a été débarrassé successivement d'une collection d'organes qui étaient relativement compliqués et incertains et dont la suppression a permis de le réduire aux 4 éléments principaux suivants :

Transmetteur — récepteur — sonnerie — et crochet commutateur.

Le montage de ces 4 éléments peut être varié

de beaucoup de manières pour répondre aux convenances des abonnés.

Un poste téléphonique moderne de bonne qualité, pour lequel on a des soins raisonnables, doit fonctionner avec une parfaite régularité, pendant une *période moyenne de 20 années*.

CHAPITRE III

Le bureau central.

A présent nous arrivons aux appareils du bureau central, ce qui représente un sujet bien plus vaste et plus compliqué.

Nous ne rechercherons pas toutefois à les décrire en détail, pour ne pas rendre la description trop technique, mais nous nous efforcerons simplement à rendre claire l'évolution des méthodes d'appel et de mise en communication. On verra par ce qui suit, qu'on est arrivé à un système de bureau central téléphonique dans lequel tous les signaux sont positifs et bien distincts, et dont la plupart des opérations sont automatiques, de façon à permettre la manipulation très rapide et très certaine de plusieurs centaines de mille d'appels journaliers.

Il peut être admis que tout le monde sait, qu'au bureau central deux lignes quelconques d'abonnés peuvent être reliées ensemble au moyen de paires de conducteurs flexibles appelés « cordons » et aux extrémités desquels se trouvent des fiches métalliques pouvant pénétrer à l'intérieur de petits tubes ou commutateurs appelés « jacks » qui sont reliés en permanence aux fils de la ligne d'un abonné.

Dans tout grand bureau central une série de ces petits *jacks* se trouvent reliés à chacun des fils d'abonnés, et se répètent à intervalles réguliers d'environ deux mètres, de façon à reproduire ainsi chacune des lignes dans un espace mis à la portée de la main de chacune des opératrices du bureau.

Ce principe de reproduction des jacks à intervalles réguliers est connu sous le nom de « multiple » pour cette raison bien simple que le bureau se trouve ainsi formé d'une série de sections dont chacune est la reproduction identique de la précédente.

Lorsqu'à une de ces sections, une paire de fiches et cordons relie 2 lignes entre elles, les jacks de ces 2 lignes sont de ce fait électrisés tout le long du multiple, c'est-à-dire, sur toutes les sections qui composent ce multiple.

Il en résulte que si une opératrice quelconque du bureau touche avec une fiche un des jacks correspondant à ses 2 lignes, elle reçoit immédiatement dans son récepteur un clic spécial appelé *test* qui la prévient instantanément que la ligne dont elle vient de toucher le jack est *occupée*.

C'est parce que l'opératrice oublie parfois de faire ce test, ou parce que, par suite d'un défaut quelconque, ce test ne fonctionne pas bien, qu'une troisième ligne peut occasionnellement être reliée aux 2 lignes déjà mises en communication, de sorte que dans ce cas, une connexion triangulaire se trouve établie (1).

Nous avons déjà vu qu'une partie essentielle du travail d'un système téléphonique consiste dans les moyens qui permettent de faire connaître à l'opératrice les appels lancés à l'origine et à la fin d'une communication.

Dans tout système de grande extension, un autre jeu de signaux d'une importance extrême est également requis. Dans les grandes villes, il est nécessaire d'établir un certain nombre de centraux divers, afin d'éviter les trop fortes dépenses et les difficultés techniques qui résulteraient de l'obligation de concentrer dans un seul bâtiment, les milliers de lignes venant de tous les points d'une aussi vaste étendue. C'est pourquoi, puisque dans toute grande ville il y a plusieurs centraux, la plupart des communications doivent passer par deux de ses centraux, et en effet, en réalité la plus grande partie du trafic comprend les communications à établir entre des abonnés appartenant à des centraux différents.

On voit donc que la grande majorité des communications nécessitent l'intervention de 2 opératrices et par suite on comprend combien grande est l'importance du travail rapide et certain des *lignes auxiliaires* qui réunissent entre eux ces centraux et leurs opératrices.

(A suivre.)

(1) A Paris, les connexions quadrangulaires sont malheureusement trop fréquentes.

(N. D. L. R.)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

De Paris aux Gorges du Tarn.

Aux touristes parisiens qui veulent visiter les gorges du Tarn, nous croyons devoir signaler, comme la voie la plus rapide, le train partant de la Gare de Paris P.-L.-M. à 8 h. 10 du soir.

Cet express passant par Nevers, Clermont, Arvant, St-Flour, franchit près de cette dernière ville la vallée de la Truyère sur le fameux viaduc de Garabit ; il permet, en dinant à Paris à l'heure habituelle, d'arriver à Mende, la curieuse capitale du pays des Causses, à 10 h. 49 du matin.

Les touristes pressés d'arriver à Ste-Enimie, point d'embarquement sur le Tarn, peuvent aussi quitter l'express à 9 h. 55 du matin à Banassac-la-Canourgue où le chef de gare leur procurera les voitures dont ils pourront avoir besoin. — Le trajet de Banassac à Ste-Enimie est de 28 kilomètres à travers une région des plus pittoresques.

Excursions au Mont-Blanc (Chamonix).

Toutes les gares P.-L.-M. délivrent des billets simples permettant de se rendre à Chamonix par le chemin de fer électrique du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix.

Des billets d'aller et retour sont également délivrés à Paris, Lyon, Marseille et dans toutes les gares situées à moins de 300 kilomètres de Chamonix, avec validité de 2 à 10 jours suivant l'importance du parcours.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires, les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc..., sont renfermés dans le **Livret-Guide-Horaire P. L. M.**, mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie. Cette publication contient, avec de nombreuses illustrations, la description des contrées desservies par le réseau.

Le public trouvera également dans les bibliothèques des principales gares :

1^o La carte itinéraire de Marseille à Vintimille avec notes historiques, géographiques, etc..., sur les localités situées sur le parcours 0.25

2^o Les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P. L. M. :

(a) Monuments Romains et Villes du Moyen-Age du réseau P. L. M.	Éditée en langues française, anglaise et allemande.	0.25
(b) Mont-Blanc-Chamonix	»	0.25
(c) Savoie-Suisse	»	0.25
(d) Dauphiné	»	0.25
(e) Le Rhône, de sa source à la mer	»	0.50
(f) La Côte d'Azur (brochure entièrement polychrome	»	0.50
(g) La Corse, (éditée en français)		0.25
(h) Album de vues du réseau P. L. M.		0.50

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris (12^e arr^t) et accompagnée de 0 fr. 85 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P. L. M., de 0 fr. 60 en timbres-poste pour les brochures : « La Côte d'Azur », « Le Rhône, de sa source à la mer », et « L'Album de vues du réseau P. L. M. », ou de 0 fr. 35 pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

Relations entre Paris et Genève.

Train express de nuit entre Paris et Genève composé de lits-salons, sleeping-car, 1^{re} et 2^e classes à couloir avec lavabos et water-closets.

(Voitures directes à lits-salons, 1^{re} et 2^e classes pour Evian ; voiture directe 1^{re} classe pour Divonne.)

ALLER : Paris, départ 9 h. 5 soir ; Genève, arrivée 7 h. 21 matin ; Evian, 8 h. 39 ; Divonne, 9 h. 20.

Dernier départ de Paris, le 4 octobre (nuit du 4 au 5).

RETOUR : Divonne, départ 5 h. 30 soir ; Evian, 7 h. 48 ; Genève, 8 h. 35 ; Paris, arrivée 7 h. 35 matin.

Dernier départ pour Paris, le 5 octobre (nuit du 5 au 6).

Relations entre Paris et la Savoie.

(Aix-les-Bains, Chambéry, Genève et Evian).

Train de luxe tri-hebdomadaire "Savoie-Express" composé de wagons-salon et d'un wagon-restaurant. Nombre de places limité.

ALLER : Paris, départ 11 h. 20 matin ; Aix-les-Bains, arrivée 7 h. 22 soir ; Chambéry, 7 h. 41 ; Genève, 8 h. 42 ; Evian, 9 h. 43 ; Bains d'Evian, 9 h. 50.

Ce train n'a lieu que les mardis, jeudis et samedis au départ de Paris.

Dernier départ de Paris, le 28 septembre.

RETOUR : Bains d'Evian, départ 8 h. 4 matin ; Evian, 8 h. 12 ; Genève, 9 h. 17 ; Chambéry, 10 h. 5 ; Aix-les-Bains, 10 h. 31 ; Paris, arrivée 6 h. 35 soir.

Ce train n'a lieu que les lundis, mercredis et vendredis.

Dernier départ, le 29 septembre.

Relations entre Paris, Vichy, Clermont, Royat.

Train rapide quotidien de jour composé de voitures de 1^{re} classe à couloir avec lavabos et water-closets.

Voiture directe à fauteuils-lits pour Vichy.

Wagon-restaurant dans le train d'aller.

Dessert directement ou par correspondance : Pougues, Ris-Chateldon, Riom (Chatel-Guyon), Clermont, Royat et Coudes (Saint-Nectaire).

ALLER : Paris, départ 11 h. 10 matin ; Pougues, arrivée 2 h. 30 soir ; Vichy, 5 h. 4 ; Ris-Chateldon, 5 h. 36 ; Riom (Chatel-Guyon), 5 h. 47 ; Clermont-Ferrand, 6 h. 5 ; Royat, 6 h. 25 ; Coudes (Saint-Nectaire), 7 h. 13. (Jusqu'au 30 septembre.)

RETOUR : Coudes (Saint-Nectaire), départ 10 h. 02 matin ; Royat, midi 25 ; Clermont-Ferrand, midi 45 ; Riom (Chatel-Guyon), 1 h. soir ; Vichy, 1 h. 22 ; Pougues, 3 h. 39 ; Paris, arrivée 6 h. 46. (Jusqu'au 30 septembre.)

La Compagnie P.-L.-M. a l'honneur d'informer le public qu'elle va soumettre incessamment à l'homologation de l'Administration supérieure la proposition de faire délivrer dans toutes les gares de son réseau, les cartes d'excursions dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes, qui ne sont actuellement qu'à la disposition des voyageurs partant de Paris.

Ces cartes seront valables 15 jours ou 30 jours, avec faculté de prolongation.

Elles donneront droit à un voyage aller et retour du point de départ à la zone de libre circulation et à la libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur toutes les lignes comprises dans la zone.

Sur les prix des cartes souscrites en même temps

par les membres d'une famille il sera fait des réductions pouvant aller jusqu'à 50 %.

La délivrance de ces cartes sera annoncée au public par voie d'affiches apposées dans les gares.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires à itinéraires fixes.

La Compagnie délivre, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter à des prix très réduits, en 1^{re}, 2^e ou en 3^e classes, les parties les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées, etc.), l'Italie et la Suisse.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire. — La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy.

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie Nevers-Clermont-Ferrand.

De Paris à Royat, 1^{re} classe : 47 fr. 70 ; 2^e classe : 32 fr. 20 ; 3^e classe : 24 fr.

De Paris à Vichy, 1^{re} classe : 40 fr. 90 ; 2^e classe : 27 fr. 60 ; 3^e classe : 18 fr.

A VENDRE après décès, 30 fr., un téléphone et ses deux récepteurs, 5 mètres cordon souple, système Burgunder-Roulez, appareil mobile, très bon état ; ayant coûté neuf 147 fr. 50.

S'adresser : FOURCADE, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris (VII^e).

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier

(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART

ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)

(GARE SAINT-LAZARE)

TÉLÉPHONE : 322.85

Société Anonyme Française pour la FABRICATION D'APPAREILS TÉLÉPHONIQUES

20, rue St-Lazare, Paris (Téléphone 241-44)

TÉLÉPHONES A GRANDE DISTANCE

POUR RÉSEAUX DE L'ÉTAT

LUXE — HYGIÈNE — ÉLÉGANCE

Grande Puissance de Transmission

permettant de parler sans élever la voix, donc sans fatigue.

Vu la perfection de nos appareils et les **PRIX RÉDUITS** que nous établissons.

Ne pas acheter sans nous avoir vus.

SUR DEMANDE

Envoi franco du Catalogue de TÉLÉPHONIE PRIVÉE

Prix défiant toute concurrence.

Outre ces modèles, la Société fait tous les **APPAREILS MURAUX**

NOTA. — Une forte réduction sera faite à tous les adhérents de l'Association des Abonnés au Téléphone sur présentation de leur carte d'identité.

